

Quelle est la situation financière des PME et des ETI françaises à l'issue du cycle de taux d'intérêt 2022-2025 ?

Cette étude mobilise 1,5 million de liasses fiscales 2025 pour éclairer la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises. Malgré des situations individuelles hétérogènes, les PME et ETI conservaient, à fin 2025, des fondamentaux robustes, avec notamment des taux de marge élevés, un endettement maîtrisé et une trésorerie toujours solide. Cependant, l'activité des PME et des ETI a progressé lentement pour la deuxième année consécutive, et leur capacité de remboursement, telle que mesurée par la cotation Banque de France, s'est dégradée. Par ailleurs, les taux d'intérêt effectivement supportés par les entreprises, sur l'ensemble de leur stock de dette, se sont ajustés plus lentement pour les PME que pour les ETI, de sorte qu'en moyenne le coût apparent de la dette des PME a continué d'augmenter légèrement en 2025, tandis que celui des ETI diminuait nettement.

Benjamin BUREAU, Valentin GEORGES
Direction des Entreprises
Observatoire des entreprises

Codes JEL
E22, G30,
L25

Les auteurs remercient Franck Lemaire pour son aide sur les données.

+ 1,2 %

le taux de croissance du chiffre d'affaires des ETI, contre + 3,6 % en moyenne sur la période 1997-2019

44 %

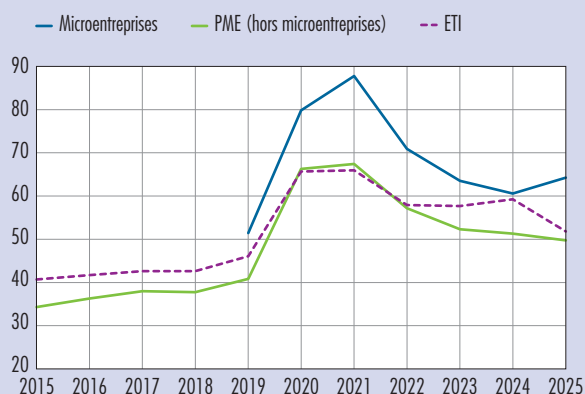
la part des PME qui ont enregistré en 2025 une baisse du coût apparent de leur dette – contre 32 % en 2024

58 %

la part des ETI qui ont reçu en 2025 une cote Banque de France particulièrement bonne (1+ à 4+) – contre 66 % en 2019

Trésorerie des PME et des ETI françaises

(médiane, en jours de chiffre d'affaires)



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

Cet article analyse la situation financière des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2025, en mobilisant les données du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. Le périmètre d'étude couvre les PME et les ETI ayant leur siège social en France, soumises à l'impôt sur les sociétés, et n'appartenant pas au secteur financier.

L'étude exploite les comptes annuels 2025 de 1,5 million d'unités légales¹, regroupées en 1,3 million d'entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME). Au sein des PME, et en suivant la classification de la LME, on distingue les microentreprises des autres PME^{2,3}. Au total, l'échantillon d'étude couvre environ 90% des effectifs et 85% de la valeur ajoutée produite par les PME et ETI françaises.

1 L'activité a progressé lentement en 2025, mais le taux de marge a continué de résister

La croissance de l'activité est restée sensiblement inférieure à sa moyenne de long terme

Pour la deuxième année consécutive, les taux de croissance du chiffre d'affaires des PME (hors microentreprises) et des ETI ont été sensiblement inférieurs à leurs moyennes de long terme. Le chiffre d'affaires des PME (hors microentreprises) n'a progressé que de 1,5% en 2025 (après 1,8% en 2024), contre 4,2% en moyenne sur la période 1997-2019. Celui des ETI n'a augmenté que de 1,2% en 2025 (après 0,8% en 2024), contre 3,6% en moyenne sur 1997-2019 (cf. graphique 1a). Comme les années passées, la croissance du chiffre d'affaires est néanmoins plus dynamique pour les microentreprises : + 3,4% en 2025, après + 2,9% en 2024⁴.

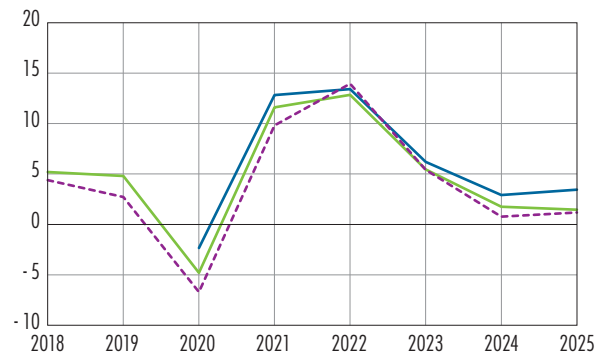
En 2025, le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires a pesé sur la croissance de la valeur ajoutée.

G1 Taux de variation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée

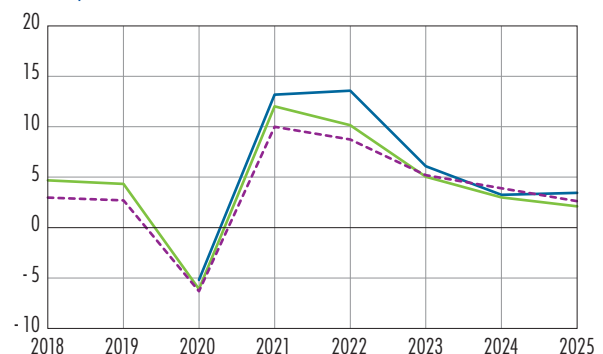
(moyenne, en %)

— Microentreprises — PME (hors microentreprises) - - - ETI

a) Chiffre d'affaires



b) Valeur ajoutée



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Les variations sont calculées sur un échantillon d'entreprises dont les comptes sont présents dans FIBEN sur deux exercices consécutifs (population cylindrée). La taille retenue est celle de l'année N-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année N (par exemple, la taille en 2024 pour une comparaison entre 2025 et 2024).

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

Cette dernière était ainsi nettement en deçà de sa moyenne de long terme, tant pour les PME hors microentreprises (2,1% en 2025 contre 4,0% en moyenne sur 1997-2019), que pour les ETI (2,6% contre 3,2%). Comme pour le chiffre d'affaires, la croissance de la valeur ajoutée est toutefois plus dynamique pour les microentreprises (3,5% en 2025, cf. graphique 1b).

¹ Une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

² On utilise ici la notion statistique de microentreprise, telle que définie par la LME et telle qu'utilisée par l'Insee. Il s'agit d'un concept différent de celui de microentrepreneur, que l'on appelait auparavant autoentrepreneur, et qui renvoie à un régime fiscal spécifique. En pratique, les microentrepreneurs (au sens fiscal du terme) ne sont pas inclus dans cette étude, faute notamment de données financières détaillées.

³ Les annexes 1 et 2 précisent la définition des tailles d'entreprise et les données utilisées.

⁴ Les données pour les microentreprises ne sont disponibles dans FIBEN qu'à partir de 2019, de sorte qu'il n'est pas possible de faire une comparaison avec une moyenne de long terme.

La croissance de l'activité en 2025, mesurée en termes de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée, était inférieure ou égale à sa moyenne de long terme dans tous les grands secteurs de l'économie.

Cependant le taux de marge a continué de résister

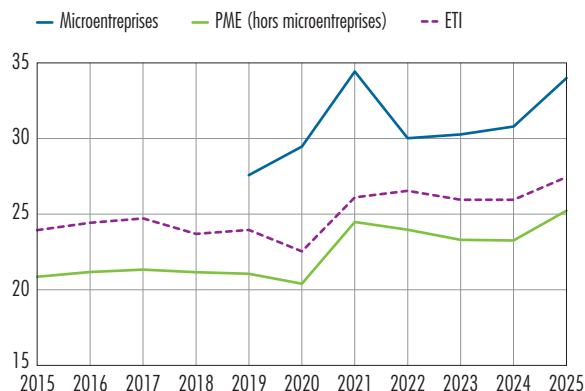
Le taux de marge, défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée, reflète la part de la valeur ajoutée qui reste à l'entreprise après paiement des charges de personnel et des impôts de production. Il a continué de résister en 2025, avec une hausse par rapport à 2024 pour toutes les tailles d'entreprise (cf. graphique 2)⁵. Le taux de marge a progressé en 2025 dans la majorité des grands secteurs d'activité, à l'exception des ETI de la construction où il s'est légèrement replié.

Ces résultats moyens doivent néanmoins être interprétés avec précaution dans la mesure où ils peuvent masquer des réalités individuelles diverses. Ainsi, alors que le taux de marge des microentreprises s'est nettement amélioré en moyenne en 2025, près de la moitié (49%) des microentreprises ont, dans le même temps, enregistré une dégradation de leur taux de marge (comme en 2024 – cf. annexe 4, graphique GA1). De la même manière, 50% des autres PME et 48% des ETI ont vu leur taux de marge diminuer en 2025 (contre 55% et 56% en 2024).

Cela étant précisé, la résistance globale du taux de marge en 2025 s'explique en premier lieu par la baisse du poids des charges de personnel dans la valeur ajoutée, dans un contexte de relative stabilité de l'emploi en France⁶ et de progression modérée des salaires⁷. La réduction du poids des charges de personnel est particulièrement

G2 Taux de marge

(moyenne, en %)



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Le taux de marge est défini comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

marquée, sur le moyen terme, pour les microentreprises, passant de 69% de la valeur ajoutée en 2019 à 64% en 2025 (– 5 points de pourcentage, pp). Sur la même période, la baisse se limite à 2 pp pour les autres PME (de 74% en 2019 à 72% en 2025) et les ETI (de 69 à 67%).

Les ETI ont, quant à elles, davantage bénéficié de la réforme des impôts de production que les petites entreprises, avec une baisse du poids de ces impôts dans la valeur ajoutée de 1,5 pp entre 2019 et 2025 (de 6,9 à 5,4%). La baisse est de 1,1 pp pour les PME hors microentreprises (de 4,1 à 3,0%), tandis que le recul est marginal pour les microentreprises (– 0,1 pp, pour atteindre 3,7% en 2027)⁸. Le lien entre taille d'entreprise et bénéfice tiré de la réforme a également été mis en lumière par l'Institut des politiques publiques (cf. Bach *et al.*, 2025).

⁵ La comptabilité nationale enregistre en revanche une très légère baisse du taux de marge en 2025 (Insee, 2026c). Elle inclut toutefois les grandes entreprises, qui ne sont pas prises en compte dans la présente étude.

⁶ Pour mémoire, l'emploi salarié privé a baissé de 0,3% en 2025, et augmenté de 0,2% dans la fonction publique (Insee, 2026a).

⁷ En moyenne sur l'ensemble de l'année 2025, les salaires horaires ont continué de ralentir (+ 2,1%, après + 3,0% en 2024 et + 4,1% en 2023) dans un contexte de reflux de l'inflation (Insee, 2026b).

⁸ Cela s'explique en particulier par le fait que les entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros, très nombreuses chez les microentreprises, étaient exemptées de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) avant 2021 et n'ont donc pas bénéficié de la réforme.

2 Les PME et ETI ont bénéficié en 2025 du recul des taux sur les nouveaux crédits bancaires

L'endettement des PME et des ETI est resté maîtrisé en 2025

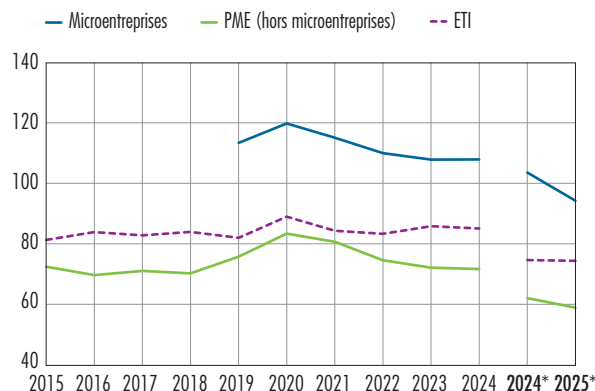
Les éléments disponibles à ce stade ⁹ suggèrent que l'endettement des PME et des ETI françaises est resté maîtrisé en 2025. Le taux d'endettement brut, qui rapporte l'endettement financier aux capitaux propres, a même légèrement diminué pour les PME (cf. graphique 3). Cette baisse découle à la fois d'un renforcement des capitaux propres (+ 7 % pour les microentreprises, + 4 % pour les autres PME) et d'un faible recul de la dette (– 3 % et – 1 %). Ce recul s'inscrit notamment dans un contexte de poursuite du remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) ¹⁰. Les entreprises sont par ailleurs incitées à maîtriser leurs encours de dette dans un contexte de taux globalement plus élevés qu'avant 2022 (même s'ils ont diminué en 2025 par rapport à 2024 – cf. *infra*).

La dette et les capitaux propres des ETI ont quant à eux augmenté légèrement et dans des proportions similaires (+ 1,9 % pour la dette et + 2,4 % pour les capitaux propres), de sorte que le taux d'endettement des ETI est quasiment stable ¹¹. La baisse des taux d'endettement se vérifie par ailleurs dans la majorité des grands secteurs de l'économie.

Ces résultats moyens masquent toutefois une forte hétérogénéité entre les entreprises : même si le taux d'endettement baisse en moyenne, un tiers des PME et plus de 40 % des ETI ont vu leur ratio de dette sur capitaux propres se dégrader en 2025. De surcroît, ces chiffres augmentent légèrement par rapport à 2024 (cf. annexe 4, graphique GA2).

G3 Taux d'endettement

(moyenne, en %)



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Taux d'endettement = endettement financier / capitaux propres. Pour les années 2024 * et 2025 *, marquées d'un astérisque, les taux sont calculés sur un échantillon d'entreprises dont les bilans sont présents dans FIBEN à la fois en 2024 et 2025 (population cylindrée). Par ailleurs, les ratios ne sont pas retraités des doubles comptes, de sorte que les niveaux de taux d'endettement ne sont pas directement comparables à ceux qui ont été publiés par Bureau (2025) ou la Banque de France (2025). Le chiffre définitif 2025 (non cylindré) sera publié dans une seconde étude en fin d'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

Le coût apparent de la dette des ETI s'est ajusté plus rapidement que celui des PME

Dans un contexte de retour de l'inflation vers sa cible de 2 %, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre baisses de taux au cours de l'année 2025, après les trois baisses déjà réalisées en 2024. Cet assouplissement s'est notamment traduit par une diminution sensible des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises. Entre fin 2024 et fin 2025, le taux moyen sur ces crédits a ainsi diminué de 61 points de base (pb) pour les PME et de 57 pb pour les ETI ¹². Dans le même temps, les taux de financement de marché restaient relativement stables (+ 3 pb) ¹³.

⁹ Les résultats exposés dans la présente étude annuelle sur les PME et les ETI sont traditionnellement mis à jour dans une seconde étude publiée en fin d'année et qui inclut, par ailleurs, les grandes entreprises (cf. Banque de France, 2025). L'expérience a montré que les résultats de l'étude PME-ETI (publiée en juillet) sont robustes et ne varient qu'à la marge lors de la mise à jour de fin d'année. Une exception à cette règle concerne toutefois les résultats en matière d'évolution de l'endettement. Ces derniers ne sont généralement parfaitement robustes qu'en fin d'année. Dans ce contexte, l'expérience a montré qu'il est utile de travailler, dans l'étude PME-ETI, sur un échantillon cylindré sur les deux dernières années disponibles. Les derniers points du graphique 3 ne concernent ainsi que les entreprises présentes à la fois en 2024 et en 2025 dans l'échantillon.

¹⁰ À fin 2025, 82 % des encours de PGE des PME étaient remboursés (81 % pour les ETI), contre 72 % à fin 2024 (73 % pour les ETI).

¹¹ Ces chiffres ne sont pas directement comparables à ceux issus de statistiques monétaires, dont le périmètre va au-delà des seules PME et ETI. Ces statistiques macroéconomiques montrent que le ratio de dette brute des sociétés non financières rapportée au PIB était stable en 2024 et 2025 (72 %).

¹² Dans le détail, l'essentiel de cette baisse est intervenu au cours du premier semestre 2025, avant que les taux ne se stabilisent au second semestre.

¹³ Le détail des taux de financement de marché est disponible sur <https://webstat.banque-france.fr/fr/catalogue/mir1/MIR1.M.FR.B.A30.K.R.1.2240.EUR.N>

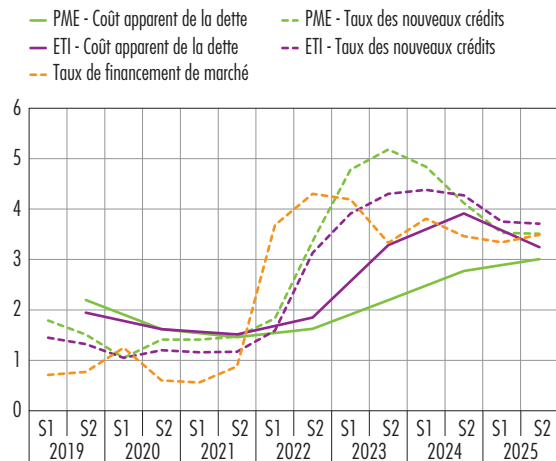
Compte tenu du temps de latence dans la transmission de ces baisses de taux ¹⁴, les taux d'intérêt effectivement supportés par les entreprises sur l'ensemble de leur stock de dette ont continué d'augmenter légèrement en 2025 pour les PME (cf. graphique 4). Toutefois, la part des PME qui présentent une baisse du coût apparent de la dette (rapport des charges d'intérêts annuelles effectivement payées par l'entreprise à sa dette) est plus importante en 2025 (44%) qu'en 2024 (32% – cf. annexe 4, graphique A3). Par ailleurs, le poids des charges d'intérêts dans la valeur ajoutée des PME a diminué sensiblement en 2025, pour revenir à un niveau proche de ce que l'on observait avant le pic inflationniste de 2022-2023 (de l'ordre de 3,5% en 2025 contre 3,0% avant 2022 – cf. graphique 5).

Le coût apparent de la dette a en revanche nettement diminué en 2025 pour les ETI. Cela est cohérent avec le fait que, par rapport aux PME : i) les ETI se financent davantage à court terme et renouvellent donc leur stock de dette plus rapidement ¹⁵; ii) elles sont mieux armées pour gérer le risque de taux et sont ainsi davantage susceptibles d'emprunter à taux variable ¹⁶; et iii) les ETI se financent davantage sur les marchés que les PME ¹⁷, dans un contexte où les taux de marché ont recommencé à diminuer beaucoup plus tôt que les taux bancaires (cf. graphique 4).

Dans ce contexte, la proportion d'ETI ayant enregistré une baisse de coût apparent de la dette a fortement progressé, pour atteindre 67% (contre 29% en 2024 – cf. annexe 4, graphique GA3). Par ailleurs, le poids des charges d'intérêts dans la valeur ajoutée des ETI a chuté, de 13% en 2024 à 10% en 2025, mais est toutefois resté à un niveau sensiblement supérieur à ce que l'on observait avant le pic inflationniste (7% environ).

G4 Taux des nouveaux prêts et coût apparent de la dette

(médiane, en %)



Champ : PME hors microentreprises, ETI.

Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

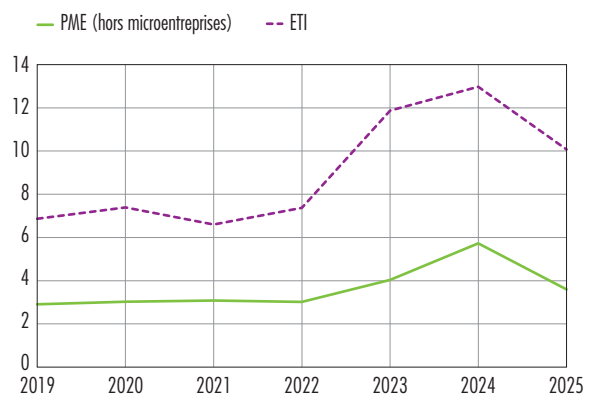
Taux des nouveaux crédits : taux sur les nouveaux emprunts bancaires (toutes maturités, hors microentreprises, données en juin et décembre de l'année).

Taux de financement de marché : titres de dette (produits financiers dérivés exclus) des sociétés non financières (toutes tailles, données en juin et décembre de l'année).

Coût apparent de la dette : paiements d'intérêts l'année t , rapportés à l'encours moyen de dette financière les années $t-1$ et t . Source : Banque de France, juin 2026.

G5 Poids des charges d'intérêts dans la valeur ajoutée

(moyenne, en %)



Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

¹⁴ Pour mémoire, les deux tiers de la dette des entreprises françaises sont à taux fixe (65% à fin 2024 – source : BCE, base AnaCredit), et renouvelés sur plusieurs années.

¹⁵ D'après les chiffres de la Centrale des risques (Banque de France), la part des emprunts bancaires à court terme (moins d'un an) est plus élevée pour les ETI (13%) que pour les PME (8%).

¹⁶ Sur un échantillon de 377 000 prêts accordés par 150 banques à 170 000 entreprises sur la période 2022-2024, on vérifie que le recours aux taux variables augmente avec la taille de l'entreprise (en contrôlant pour le montant, la maturité et le type de prêt). À titre indicatif, une hausse de 10% de la taille du bilan de l'entreprise est associée à une hausse d'environ 0,5 point de pourcentage de la probabilité d'utiliser un taux variable plutôt qu'un taux fixe, en sachant que cette probabilité est de l'ordre de 10% dans l'échantillon (estimations des auteurs sur données AnaCredit, en utilisant l'échantillon d'entreprises défini dans l'étude de Berardi *et al.*, 2026).

¹⁷ La proportion de dette bancaire et de dette obligataire est de $\frac{2}{3}$ vs $\frac{1}{3}$ pour les ETI, et de 93% vs 7% pour les PME.

3 La trésorerie a progressé pour les microentreprises, mais s'est légèrement érodée pour les autres PME et les ETI

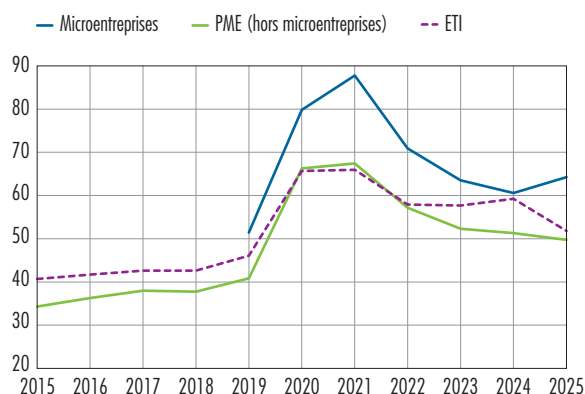
L'évolution de la trésorerie, entre 2024 et 2025, diffère selon la taille d'entreprise considérée. La trésorerie médiane des microentreprises, exprimée en jours de chiffres d'affaires, a augmenté et est ainsi passée de 61 jours en 2024 à 64 jours en 2025. Mais celle des autres PME a diminué légèrement, de 51 à 50 jours. La trésorerie des ETI, enfin, s'est contractée plus nettement, de 59 jours en 2024 à 52 en 2025 (cf. graphique 6).

Fin 2025, les trésoreries restaient à des niveaux globalement plus élevés qu'avant la crise Covid. La trésorerie médiane des microentreprises, exprimée en jours de chiffre d'affaires, a ainsi augmenté de 25 % entre 2019 et 2025 (+ 13 jours de chiffre d'affaires) ; celle des autres PME a progressé de 22 % (+ 9 jours) ; et celle des ETI a progressé de 12 % (+ 6 jours)¹⁸. Identifier ce qui relève ici d'une simple évolution conjoncturelle, ou d'une transformation plus structurelle dans la gestion de la trésorerie des entreprises, dépasse l'ambition descriptive de la présente étude. Remarquons simplement que la persistance d'une trésorerie relativement élevée est potentiellement cohérente avec l'hypothèse, avancée par Buthiot *et al.* (2024), selon laquelle les entreprises ont pu réévaluer sensiblement à la hausse ce qu'elles considèrent comme un niveau de trésorerie satisfaisant pour conduire leurs activités¹⁹.

Enfin, du point de vue sectoriel, la situation de l'hébergement-restauration se démarque substantiellement des autres secteurs. Pour mémoire, pendant la crise Covid, les entreprises de l'hébergement-restauration avaient été

G6 Trésorerie

(médiane, en jours de chiffre d'affaires)



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Ce graphique présente la médiane de la trésorerie en jours de chiffre d'affaires de l'année. Pour la seule année 2020, la trésorerie est rapportée au chiffre d'affaires 2019 afin de ne pas surestimer artificiellement la hausse de la trésorerie exprimée en jours de chiffres d'affaires.

La trésorerie est définie comme la somme des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et du solde des créances et dettes de court terme auprès du groupe et des associés, de laquelle sont soustraits les effets escomptés non échus et les dettes bancaires de court terme.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

les principales bénéficiaires des aides du fonds de solidarité, de sorte que le secteur avait connu la hausse relative de trésorerie la plus marquée en 2021. Mais ce matelas de trésorerie s'est rapidement érodé et l'hébergement-restauration était, en 2025, le seul des grands secteurs de l'économie dont la trésorerie était revenue à son niveau pré-Covid pour les PME (hors microentreprises) et les ETI²⁰.

¹⁸ Les statistiques monétaires, dont le périmètre dépasse les seules PME et ETI, montrent également que la trésorerie des sociétés non financières, rapportée au PIB, reste plus élevée en 2025 qu'avant la crise Covid.

¹⁹ Dans ce contexte, Gonzalez et Lê (2026) montrent, par ailleurs, que les niveaux médians de trésorerie des entreprises défaillantes étaient supérieurs en 2025 à ceux observés en 2019.

²⁰ Les microentreprises ont en revanche enregistré une hausse de leur trésorerie de 15 % entre 2019 et 2025, ce qui reste toutefois très en deçà des + 25 % enregistrés tous secteurs confondus.

4 La capacité de remboursement des PME et des ETI s'est dégradée en 2025

Comme indiqué plus haut, l'année 2025 a été marquée par une deuxième année consécutive de ralentissement de l'activité, par une légère hausse du coût de financement des PME, et par l'érosion de la trésorerie des PME hors microentreprises et des ETI. À l'opposé, les taux de marges ont résisté, et les taux d'endettement sont restés globalement maîtrisés. Dans ce contexte, la cotation Banque de France est un outil précieux pour agréger et mettre en balance ces éléments contrastés, afin d'évaluer si l'année 2025 a modifié, dans un sens ou dans l'autre, la capacité de remboursement des entreprises. Néanmoins, il convient de préciser que l'échantillon considéré dans cette partie diffère de celui mobilisé dans les parties précédentes : ces dernières s'appuyaient sur 1,5 million de liasses fiscales 2025, soit environ 80 % des liasses fiscales de PME et d'ETI dont nous disposerons en fin d'année, tandis que la présente analyse des cotes s'appuie sur les données 2025 définitives, pour les 275 000 microentreprises, PME (hors microentreprises) et ETI cotées à cette date.

La part des meilleures cotes Banque de France a diminué

La cotation Banque de France évalue la capacité d'une entreprise donnée à faire face à ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans²¹. Les cotes sont révisées chaque année sur la base de la documentation comptable de l'entreprise, et peuvent par ailleurs être ajustées tout au long de l'année en cas d'événements extra-comptables marquants (incident de paiement, événement judiciaire, etc.). La cotation présente deux atouts majeurs : d'une part, elle ne s'appuie pas sur une seule dimension d'analyse financière, mais synthétise plusieurs dimensions (activité, liquidité, solvabilité, etc.). D'autre part, la Banque de France complète son analyse quantitative par des éléments qualitatifs recueillis lors d'entretiens avec les dirigeants d'entreprise.

Le graphique 7a (cf. *infra*) présente l'évolution du poids des entreprises avec une capacité de remboursement élevée (cotes « 1+ : Excellente + + » à « 4+ : Bonne + ») dans l'ensemble des entreprises cotées par la Banque de France pour les besoins de la politique monétaire²². Quelle que soit la taille considérée, la part de ces « meilleures cotes » diminue pour la troisième année consécutive : de 66 % en 2022 à 59 % en 2025 pour les microentreprises (– 7 pp), de 66 % à 58 % pour les autres PME (– 8 pp) et de 68 % à 58 % pour les ETI (– 10 pp). Plus spécifiquement, sur la dernière année disponible – i.e. 2025 par rapport à 2024 – la baisse est davantage marquée pour les ETI (– 4,5 pp) que pour les microentreprises (– 3,2 pp) et les autres PME (– 2,9 pp).

Le graphique 7b met par ailleurs en lumière, pour l'année 2025, une baisse du poids des « meilleures cotes » dans tous les secteurs. Sur plusieurs années, les baisses les plus marquées sont enregistrées dans les transports, la construction et les activités immobilières.

La part des entreprises très fragiles a augmenté

Afin d'affiner l'analyse, le graphique 8a (cf. *infra*) se concentre sur la frange des entreprises les plus en difficulté, à savoir les cotes « 6 : Menacée » à « 8 : Fortement compromise » (cf. graphique 8a). Il s'agit des situations les plus critiques avant la cessation de paiement. La part des PME et des ETI fragiles a augmenté en 2025 pour la cinquième année consécutive. Ici aussi, la situation s'est dégradée de manière un peu plus marquée pour les ETI que pour les PME. Du point de vue sectoriel, le graphique 8b confirme par ailleurs les difficultés du secteur du transport. Le secteur était donc déjà dans une situation délicate, fin 2025, avant d'affronter les hausses de prix du carburant liées au conflit en Iran et au blocage du détroit d'Ormuz en 2026. La situation du secteur de la construction s'améliore légèrement sur un an, mais reste très dégradée sur plusieurs années.

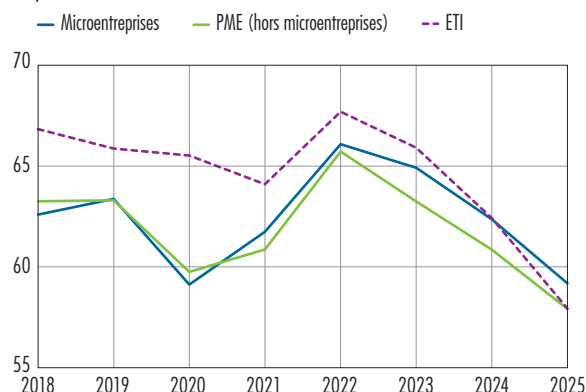
22 Présentation détaillée de la cotation Banque de France en <https://www.banque-france.fr/system/files/2025-01/Guide-Ref-cotation.pdf>

23 « Cotation », ou entreprise « cotée », sont des termes usuellement utilisés par la Banque de France dans son activité d'analyse du risque de crédit des sociétés non financières. Il n'y a pas de lien avec la « cotation » en bourse : une entreprise « cotée » par la Banque de France n'est pas nécessairement « cotée » en bourse.

G7 Part des meilleures cotes dans la population des entreprises cotées par la Banque de France

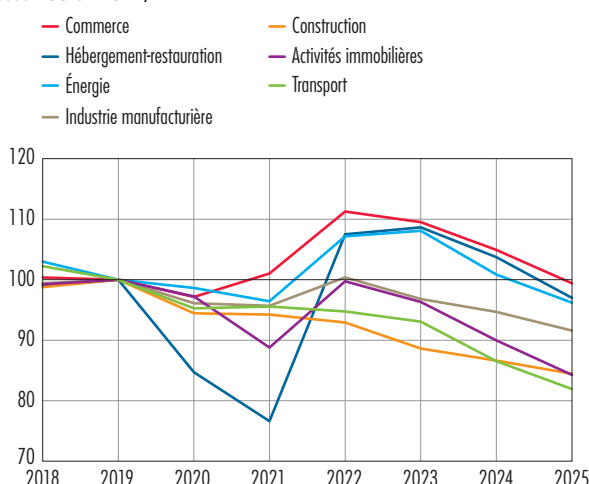
a) Par taille

(en %)



b) Par secteur

(base 100 en 2019)



Lecture : À fin 2025, 58% des ETI cotées Banque de France avaient une des « meilleures cotes ». Toutes tailles confondues, le transport est le secteur dont la part de « meilleures cotes » a le plus diminué depuis 2019.

Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Les « meilleures cotes » correspondent ici aux cotes Banque de France « 1+ : excellente ++ » à « 4+ : bonne + ». Les cotes « 1+ : excellente ++ » à « 2- : très satisfaisante » correspondent à des risques de crédit suffisamment faibles pour être éligibles en garantie des opérations de refinancement auprès de la banque centrale. Les cotes « 3+ : forte ++ » à « 4+ : bonne + » étaient éligibles jusqu'à mi-décembre 2024, mais ne le sont plus depuis. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année.

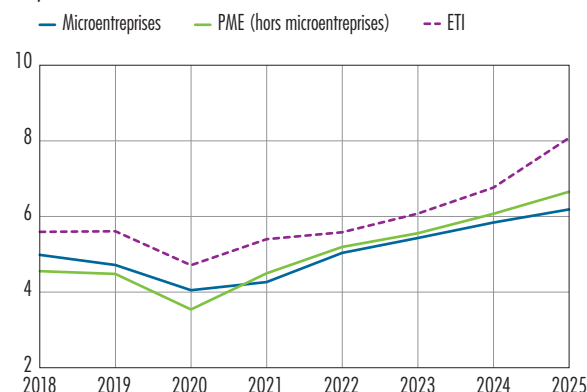
Les résultats pour les années post-Covid, en particulier pour le pic de 2022, doivent être interprétés avec précaution, car les aides publiques ont fortement influé sur les cotations, dans le cadre de la politique du « quoi qu'il en coûte ».

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

G8 Part des entreprises cotées Banque de France avec une capacité de remboursement très dégradée

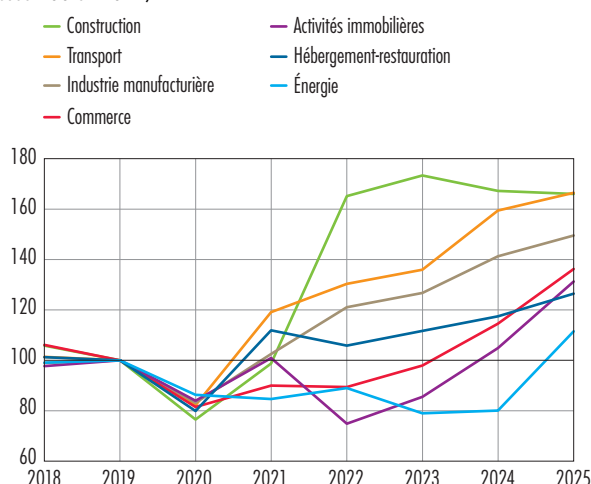
a) Par taille

(en %)



b) Par secteur

(base 100 en 2019)



Lecture : À fin 2025, 8,4% des ETI cotées Banque de France avaient une capacité de remboursement « très dégradée ».

Toutes tailles confondues, la construction et le transport sont les secteurs où la part de cotes « très dégradées » a le plus augmenté depuis 2019.

Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Les entreprises avec une capacité de remboursement « très dégradée » correspondent aux cotes Banque de France « 6 : menacée » à « 8 : fortement compromise ». Ce sont les situations les plus critiques avant la cessation de paiement. Les cotes sont considérées au 31 décembre de l'année.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

*
**

En conclusion, les PME et ETI françaises ont démontré ces dernières années une forte capacité d'absorption des chocs. À la veille de la fermeture du détroit d'Ormuz, début 2026, leur situation financière apparaissait toutefois plus contrastée qu'elle ne l'était un an auparavant. Certes, les PME et les ETI continuaient de montrer, en 2025, des signes de résilience en matière de taux de marge, d'endettement et de trésorerie. Mais leur activité a progressé lentement pour la deuxième année consécutive, et leur capacité de remboursement s'est dégradée. De surcroît, les taux d'intérêt effectivement réglés par les entreprises, sur l'ensemble de leur stock de dette, se sont ajustés plus rapidement pour les ETI que pour les PME, de sorte que le coût apparent de la dette des PME a continué d'augmenter légèrement en 2025, tandis que celui des ETI diminuait nettement.

Bibliographie

Bach (L.), Chouc (P.-E.), Fize (E.), Guillouzouic (A.), Malgouyres (C.) et Dutronc-Postel (P.) (2025)

« La baisse des impôts de production : ciblage et évaluation », *Rapport IPP*, n° 60, Institut des politiques publiques, octobre.

Banque de France (2025)

La situation financière des entreprises en 2024, Observatoire des entreprises, novembre.

[Télécharger le document](#)

Berardi (N.), Bureau (B.) et Vertier (P.) (2026)

Do women CEOs pay more for credit? Evidence from France, mimeo (non publié).

Bureau (B.) (2025)

« La situation financière des PME et des ETI en 2024 : face à des perspectives incertaines, des fondamentaux plutôt robustes », *Bulletin de la Banque de France*, n° 259/2, juillet-août.

[Télécharger le document](#)

Buthiot (E.), Charlot (L.), Duquerroy (A.) et Lé (M.) (2024)

« Trésorerie des entreprises : comprendre l'écart entre données agrégées et perceptions », *Bloc-notes Éco*, billet n° 375, Banque de France, novembre.

[Consulter le billet](#)

Gonzalez (O.) et Lê (M.) (2026)

« Défaillances d'entreprises : les dynamiques à l'œuvre au terme de six années atypiques », *Bulletin de la Banque de France*, n° 265/2, juillet-août.

[Télécharger le document](#)

Insee (2026a)

« Au quatrième trimestre 2025, l'emploi salarié est quasi stable », *Informations rapides*, n° 53, février.

Insee (2026b)

« Au quatrième trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 1,7% sur un an, le coût horaire du travail de 2,5% », *Informations rapides*, n° 62, mars.

Insee (2026c)

« Les comptes de la nation en 2025. Le PIB ralentit et le pouvoir d'achat des ménages se replie », *Insee Première*, n° 2105, mai.

Annexe 1

Méthode, données FIBEN et champ de l'étude

La méthode

Sauf mention contraire au fil du texte, la méthodologie d'analyse financière et la définition des ratios utilisés sont celles présentées dans la note *La situation financière des entreprises en France – Méthodologie*, disponible en ligne sur : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/outils-statistiques/les-methodologies>.

Les données FIBEN

Sauf mention contraire, les données utilisées dans cette étude sont issues du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. Plus spécifiquement, les éléments suivants sont mobilisés :

- **La base des comptes sociaux** : jusqu'en 2018, la Banque de France collectait principalement les comptes sociaux des unités légales dont le chiffre d'affaires excédait 0,75 million d'euros. Ce seuil de collecte est levé depuis 2019. À partir de cette date, la collecte concerne donc les entreprises résidant en France, quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires ;
- **Les liens financiers** : la Banque de France recense les liens financiers et analyse le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises, selon que le détenteur est lui-même une société non financière (y compris holding), une institution financière (banque, organisme de placement collectif en valeurs mobilières [OPCVM], société d'assurance), une personne physique (particulier ou salarié), l'État, ou encore une entreprise non-résidente. Les entreprises indépendantes sont distinguées de celles qui appartiennent à un groupe.

Le champ retenu

L'étude porte sur les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et présentes dans FIBEN. Les secteurs KZ (activités financières, hors holdings) et O (administration) sont exclus.

Annexe 2

La taille et le secteur d'activité des entreprises

Le décret d'application n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME), qui définit la notion statistique d'entreprise, précise, dans la continuité des définitions de la Commission européenne, les catégories de taille d'entreprise et les critères permettant de les déterminer. Ces derniers sont au nombre de quatre : les effectifs, le chiffre d'affaires, le total de bilan et, implicitement, les liens financiers reliant des unités légales. Rappelons ici qu'une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

Les trois premiers critères sont appréciés au niveau de chaque entreprise entendue comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, jouissant d'une certaine autonomie de décision (définie à partir des liens financiers). On retient un lien financier lorsqu'il correspond à une détention d'au moins 50 % du capital d'une unité légale.

Les entreprises peuvent donc être mono-unité légale ou bien se composer d'un ensemble d'unités légales. Lorsqu'une entreprise se compose de plusieurs unités légales, les comptes sociaux des unités légales constitutives sont agrégés pour définir l'« entreprise ». Cette démarche ne renvoie pas à une consolidation des comptes et peut faire apparaître des doubles comptes entre unités d'une même entreprise. Certaines variables sont cependant retraitées des doubles comptes de façon statistique (cf. note méthodologique citée en annexe 1).

Les tailles d'entreprise sont définies comme suit :

- **les microentreprises** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 10 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

- **les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, et qui ne sont pas des microentreprises ;
- **les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- **les grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Le secteur d'activité repose sur la nomenclature agrégée 2008, elle-même issue de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008).

Dans le cas d'une entreprise multi-unités légales, le secteur est déterminé à partir d'un regroupement par secteur des unités légales. Le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en matière de chiffre d'affaires, à condition que celui-ci excède 50 %. Dans le cas contraire, le classement par secteur des différents « regroupements » d'unités légales est effectué sur le critère des effectifs, toujours à condition que le poids dépasse 50 %. À défaut, on revient au classement par chiffre d'affaires, en retenant le secteur des unités dont la part est la plus forte.

Annexe 3

Caractéristiques de l'échantillon d'étude

TA1 Principales caractéristiques des microentreprises, des autres PME et des ETI en 2025

(chiffre d'affaires, valeur ajoutée, passif en millions d'euros)

	Nombre de bilans sociaux	Nombre d'entreprises LME	% d'entreprises multi-unités légal ^{a)}	Effectif moyen	Chiffre d'affaires moyen	Valeur ajoutée moyenne	Passif moyen
Microentreprises	1 169 869	1 122 618	3	1,4	0,3	0,1	0,4
PME (hors microentreprises)	247 215	138 607	41	25	6,0	2,0	6,7
ETI	45 269	6 806	80	444	174	46	286

a) Une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

Champ : Entreprises définies au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) ; ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (activités financières hors holdings) et O (administration).

Note : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

TA2 Distribution sectorielle des microentreprises, des autres PME et des ETI en 2025

	Microentreprises		PME (hors microentreprises)		ETI	
	% du nombre d'entreprises	% de la valeur ajoutée	% du nombre d'entreprises	% de la valeur ajoutée	% du nombre d'entreprises	% de la valeur ajoutée
Agriculture, sylviculture et pêche	2	2	2	2	0	0
Industrie manufacturière	4	7	14	17	25	30
Énergie, eau, déchets	1	1	1	1	2	2
Construction	11	15	15	13	5	5
Commerce	16	20	29	24	33	25
Transports et entreposage	3	3	4	5	5	5
Hébergement-restauration	7	8	9	6	3	2
Information-communication	4	4	4	6	6	10
Activités immobilières	27	12	2	2	2	2
Conseils-services aux entreprises	17	18	14	17	15	14
Enseignement, santé	3	6	4	4	3	3
Services aux ménages	5	3	2	2	1	1
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : Entreprises définies au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) ; ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (activités financières hors holdings) et O (administration).

Note : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

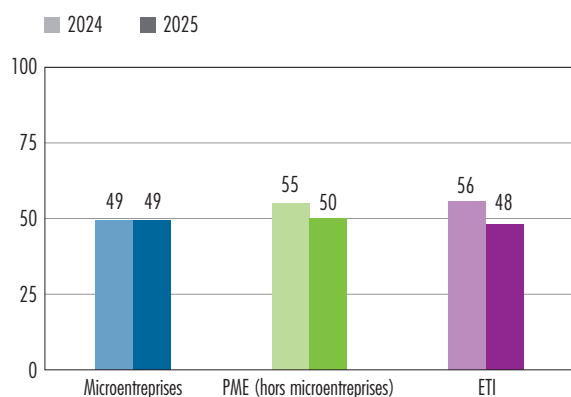
Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

Annexe 4

Statistiques complémentaires sur l'hétérogénéité des situations individuelles

GA1 Part des entreprises présentant une dégradation de leur taux de marge

(en %)



Notes : PME, petites et moyennes entreprises ; ETI, entreprises de taille intermédiaire.

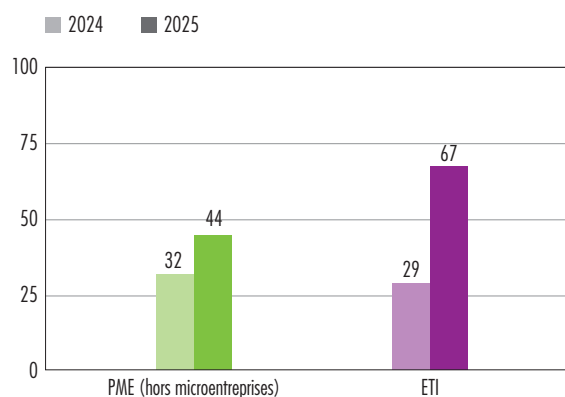
En notant VA^Y la valeur ajoutée de l'année Y (2023, 2024 ou 2025), on considère qu'il y a « dégradation » du ratio de taux de marge lorsque :

- i) $VA^{Y-1} > 0$ et $VA^Y > 0$ et que le ratio diminue ; ou ii) $VA^{Y-1} > 0$ et $VA^Y < 0$; ou iii) $VA^{Y-1} < 0$ et $VA^Y < 0$, avec soit $VA^Y < VA^{Y-1}$, soit $EBE^Y < EBE^{Y-1}$.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

GA3 Part des entreprises ayant enregistré une baisse de leur coût apparent de la dette

(en %)

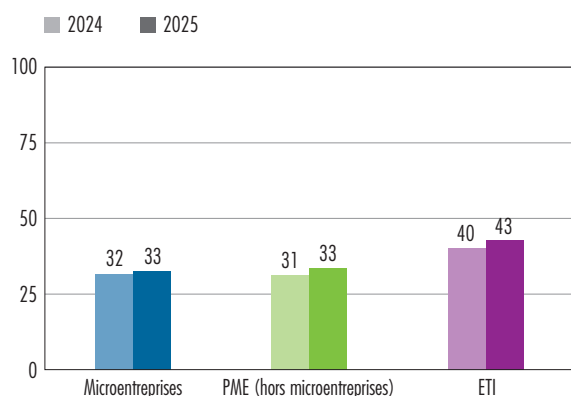


Note : Le coût apparent de la dette correspond aux paiements des intérêts de l'année t rapportés à l'encours moyen de la dette financière les années $t-1$ et t .

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

GA2 Part des entreprises présentant une dégradation de leur taux d'endettement

(en %)



En notant CP^Y les capitaux propres de l'année Y (2023, 2024 ou 2025), on considère qu'il y a « dégradation » du ratio de levier brut lorsque :

- i) $CP^{Y-1} > 0$ et $CP^Y > 0$ et que le ratio augmente ; ou ii) $CP^{Y-1} > 0$ et $CP^Y < 0$; ou iii) $CP^{Y-1} < 0$ et $CP^Y < 0$, avec soit $CP^Y < CP^{Y-1}$, soit $dette^Y > dette^{Y-1}$.

Source : Banque de France, base FIBEN, juin 2026.

Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication

Claude Piot

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

Secrétaire de rédaction

Didier Névonnic

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

